

Appel à manifestation d'intérêt

AMI transfert Covid-19

Dossier de candidature

Le personnel et les établissements de recherche se mobilisent afin de proposer des solutions pour **lutter contre la Covid-19 et ses conséquences** en termes de santé, prévention, impact économique... La SATT Lutech s'engage à leur côté pour permettre de concrétiser les résultats de recherche prometteurs en produits ou services bénéfiques à la Société et lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) transfert Covid-19. Cet AMI transfert Covid-19, qui s'inscrit en complément des projets de transfert de technologie et de connaissances que la SATT Lutech reçoit au fil de l'eau, vise à accompagner les personnels de recherche au plus tôt afin d'accélérer le transfert de leurs innovations vers le monde socio-économique.

POURQUOI CANDIDATER ?

Trait d'union entre la recherche académique et la sphère économique, La SATT Lutech investit afin de potentialiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche publique et de favoriser la création d'emplois en France en facilitant et en accélérant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche vers les entreprises ou la création de start-up. Depuis sa création, la SATT Lutech a investi plus de 40 M€.

Cet AMI transfert Covid-19 s'inscrit dans le prolongement de la recherche et vise le transfert des résultats pouvant donner lieu au développement de produits ou services innovants en réponse à la **Covid-19, à sa gestion et à ses conséquences**. Il s'adresse à **l'ensemble les champs disciplinaires** scientifiques.

Pour chacun des projets retenus, la SATT Lutech déterminera, en interaction avec le porteur de projet et l'équipe de recherche associée, la stratégie de transfert à retenir (entreprise existante, start-up...) et les preuves à obtenir (preuve de concept, analyse d'usage, validation marché, développement de prototype...) afin de confirmer le potentiel de déclinaison des résultats de recherche en produit ou service. Le montant du financement à engager par la SATT Lutech pour permettre le transfert sera déterminé en fonction.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

L'AMI transfert Covid-19 est **ouvert jusqu'au 31 Octobre 2020 inclus**.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Tout personnel de recherche exerçant dans une unité de recherche en (co)tutelle avec au moins un des établissements suivants peut candidater :

- Sorbonne Université
- Université de Technologie de Compiègne
- Muséum national d'histoire naturelle
- École nationale supérieure de création industrielle
- Université Paris II Panthéon Assas
- CNRS (en tant que cotutelle avec l'une des entités ci-dessus)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur sélection :

- ◆ Dossier complet
- ◆ Application visée
- ◆ Caractère innovant des résultats de recherche ou de l'approche scientifique (maturité scientifique et qualité du projet)
- ◆ Perspective de transfert vers start-up ou PME, grands groupes...

MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est disponible sur simple demande à covid19@sattlutech.com.

Le dossier complété, en français ou en anglais, peut être envoyé **jusqu'au 31 Octobre 2020 inclus** à : covid19@sattlutech.com. Vous recevrez un accusé de réception.

L'équipe de la SATT Lutech reviendra vers vous sous 48h à réception du dossier de candidature, pour confirmation d'éligibilité de votre candidature.

Pour les candidatures éligibles, le processus de sélection sera mené par l'équipe de la SATT Lutech en concertation avec vous en vue d'un passage en comité de sélection sous 2 mois.

CORRESPONDANCE

Pour toute question, ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à envoyer un courriel à covid19@sattlutech.com.